



CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2023

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Liste d'émargement : 20

Présents :

- | | |
|-------------------------|--------------------------------|
| 1. Danielle ASTRUC, | 10. Sébastien DUVAULT, |
| 2. Elsa AUDOUARD | 11. Bénédicte FILLATRE, |
| 3. Isabelle AYRAULT, | 12. Anna FORT, |
| 4. Nadine BONNEAU, | 13. Sandrine FREDONNET, |
| 5. Hélène BOUT, | 14. Dany PROVOST, |
| 6. Jean-Paul BRULEY | 15. Fanomezantsoa RAHARIJAONA, |
| 7. Emmanuel BRUNET, | 16. Frédérique de RUFFRAY, |
| 8. Sylviane CHARRUAULT, | 17. Michel VALLADE. |
| 9. Fernand DELIQUET, | |

Excusés avec pouvoirs : Monsieur Franck RIVAUD a donné pouvoir à Madame Sylviane CHARRUAULT
Monsieur Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Monsieur Fernand DELIQUET
Monsieur Philippe CHAUVERGNE a donné pouvoir à Monsieur Michel VALLADE

Secrétaire de séance : Bénédicte FILLATRE

Assistaient également : Mme Nathalie GUILLET, DGS,

Excusé : Sébastien MASSE, Pascal LECAMP

Absents : Philippe-André DAIGUEMORTE

Public : diffusé sur You Tube et FB

Journalistes :

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mai 2023 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATIONS :

Délibération N°20230522 1 : Approbation de la convention cadre d'Opération de revitalisation du territoire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 303-2 sur les Opération de Revitalisation du Territoire,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN et, notamment, son article 157 sur les Opérations de Revitalisations du Territoire (ORT),

VU la signature par Monsieur le Maire de Civray de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 20 avril 2021 avec l'Etat, la Communauté de communes du Civraisien en Poitou, les communes de Gençay et Valence-en-Poitou,

VU l'approbation de la convention d'OPAH RU par le Conseil municipal le 21 mars 2023 ;

Considérant que le programme « Petites villes de demain » a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire,

Monsieur le Maire expose :

Le programme « Petites villes de demain » prévoit que les stratégies de redynamisation des communes lauréates sont formalisées dans une convention dite d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

D'une durée de cinq ans, cette convention, dont la signature emporte automatiquement des effets juridiques, permet aux communes d'inventer leur avenir en s'appuyant sur leurs atouts et en prenant en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de leur centre bourg.

La convention cadre valant ORT et portant Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le Civraisien en Poitou soumise aujourd'hui à votre approbation, présente les projets de redynamisation (enjeux, objectifs, stratégie) des communes de Civray, Gençay et Valence-en-Poitou, les secteurs d'intervention, les fiches action, le calendrier, les financements envisagés et les engagements des partenaires. Elle doit être signée par les trois communes, la Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou, l'Etat et le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** la stratégie de redynamisation de la commune présentée dans la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire et portant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain 2023-2028 ;
- **D'APPROUVER** la signature de ladite Convention cadre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre ainsi que toute pièce se rapportant à cette convention.

Informations et questions diverses

- Choix de l'Equipe de maitrise d'œuvre pour la rénovation du restaurant scolaire : équipe autour d'Ecobat
- Prochain spectacle Yannick Jaulin le 26 mai
- Concert le 28 juin à h à l'église St Nicolas
- Prochaine réunion publique le 28 juin à 20h00

La séance est levée à 19h45

Bénédicte FILLATRE
Secrétaire de séance



Emmanuel BRUNET
Le Maire



